



**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
DEPARTEMENT DE L'AIN  
ARRONDISSEMENT DE BOURG-EN-BRESSE  
CANTON DE VILLARS-LES-DOBES

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU 08 JUILLET 2021**

Date de la convocation : 02/07/2021  
Date d'affichage : 02/07/2021

Membres en exercice : 15  
Présents : 10  
Pouvoirs : 04  
Votants : 14

L'an deux mil vingt et un, le huit juillet, à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Marcel-en-Dombes, se sont réunis à la Salle des Fêtes de la Commune en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Dominique PETRONE, Maire de Saint-Marcel-en-Dombes.

**Présents :**

- Mesdames Patricia ALLOUCHE, Annie CALLAMARD, Nadège GEOFFROY, Martine DURET, Martine MARCUCCILLI,
- Messieurs Mourad RAHMANI, Ludovic LAFARGE, Yohan BARTHEL, Eric MERLINO formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 15 Membres.

A noter que Madame Nadège GEOFFROY est arrivée à 20 h 07.

**Excusé ayant donné procuration :**

- Madame Sylvie PEGOURIE, procuration à Dominique PETRONE
- Madame Françoise RASTOLL, procuration à Mourad RAHMANI
- Monsieur Xavier LANTHEAUME, procuration à Eric MERLINO
- Monsieur Thierry DUSSAUGE, procuration à Martine MARCUCCILLI

**Excusé sans procuration :**

- Madame Anne-Helene Mathieu

**Secrétaire de séance :**

- Monsieur Ludovic LAFARGE a été élu.

**La séance est ouverte à 20h00**

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris au sein du Conseil. Monsieur Ludovic Lafarge accepte cette fonction et est désigné à l'unanimité par le Conseil.

## 1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 4 mai 2021

Observations de Madame Martine Marcuccilli :

- Le compte-rendu du conseil ne reprend toujours pas l'ensemble des remarques des élus  
Pour une fois la censure a été faite au sein de la majorité.

**Vote : 2 voix contre - Monsieur Thierry DUSSAUGE et Madame Martine MARCUCCILLI (par manque d'exhaustivité des débats) / 2 Absentions : Messieurs Eric MERLINO et Xavier LANTHEAUME (ne souhaitant pas valider un CR de conseil où ils étaient absents) / 10 voix pour.**

## 2. Convention avec le Pôle Enfance Jeunesse « Le Blé en herbe »

Le projet d'animation de la vie sociale du territoire, initié et conçu par l'Association conformément à son objet statutaire comme suit :

Temps d'animations socio-culturelles de proximité pour tous, notamment temps périscolaires et extrascolaires des enfants

- Actions de prévention, d'entraide et de solidarité
- Accompagnement social des familles et des habitants
- Facilitateur de projets citoyens sur le territoire
- Pôle ressource pour les partenaires associatifs et éducatifs
- Lutte contre l'isolement social et favorisant les échanges intergénérationnels.

Par la présente convention, l'Association s'engage à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre le projet d'intérêt économique général suivant précisé en annexe I à la présente convention : mise en place du projet social de l'Espace de Vie Social ouvert à tous les habitants du territoire.

De ce fait, la Commune contribue financièrement à ce projet d'intérêt économique général.

Pour l'année 2021, la Commune contribue financièrement pour un montant de 29 000 euros répartis de manière suivante :

- 1500 euros au titre de l'animation de la vie sociale (EVS).
- 5500 euros au titre de la subvention à l'acte présence enfant en accueil de loisirs 3€/jour et par enfant de la commune de Saint Marcel en Dombes.
- 22 000 euros au titre de la subvention de fonctionnement pour l'activité périscolaire de St Marcel en Dombes.

**Vote : 1 voix contre – Madame RASTOLL Françoise (par manque d'informations détaillées) / 2 voix abstention - Thierry DUSSAUGE et Madame Martine MARCUCCILLI / 11 voix pour.**

Madame Nadège GEOFFROY sera la représentante de la commune au sein de l'association

#### 4. Informations conseil

↪ Petite inondation à l'école du fait des orages.

↪ Avancement des travaux du logement au-dessus de la mairie, désamiantage prévu en août, problème de fournitures notamment le bois.

A l'issue des travaux, tous les bâtiments communaux seront en état, il manquera seulement les tracés au sol pour le cheminement des personnes à mobilité réduite.

↪ Feu rouge permanent à revoir lors du changement des feux au carrefour de la RD pour améliorer son fonctionnement.

↪ Eclairage à éteindre vers l'école dès fin mai.

↪ Pose de 4 gros cailloux aux Tamaris avec rétrécissement de la chaussée.

↪ Une affiche à en-tête de la mairie mise vers les commerces pour interdire le stationnement supérieur à 15 minutes n'est pas du fait de la mairie

↪ Monsieur Girard sera reçu en mairie pour faire le point sur le fonctionnement du kiosque

↪ Des factures impayées du début d'année 2021 sont retournées par la Trésorerie Principale pour défaut de conformité.

↪ L'alarme de la mairie défectueuse ayant entraîné l'obligation de récupérer le badge de l'agent à son domicile.

La séance est levée à 22h30

Le compte-rendu de la séance est, en application de l'article L. 2121-25 du CGCT, affiché sous huit jours. [...] Ce compte-rendu succinct retrace les décisions prises par le conseil municipal sur les affaires inscrites à l'ordre du jour, sans détailler les débats.

<https://www.senat.fr/questions/base/2012/qSEQ120801623.html>

Le Maire,  
Dominique PETRONE



Le Secrétaire de Séance,  
Ludovic LAFARGE

A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Lafarge', written in a cursive style.

### 3. Demande de subventions à la DETR et au Conseil Départemental pour la réalisation du Skate Park ou « Pumptrack »

Dépôt d'un dossier de demande de subvention pour la réalisation d'un skate Park ou Pumptrack (pour le même montant), au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux de l'état) et au titre de la contractualisation du Conseil Départemental.

L'objectif principal de ce projet est donc de réaliser un skate Park ou Pumptrack (pour le même montant) à Saint Marcel en Dombes pour 2022.

Les devis obtenus permettent d'estimer le coût de la réalisation à hauteur de **36 147.84 € HT**.

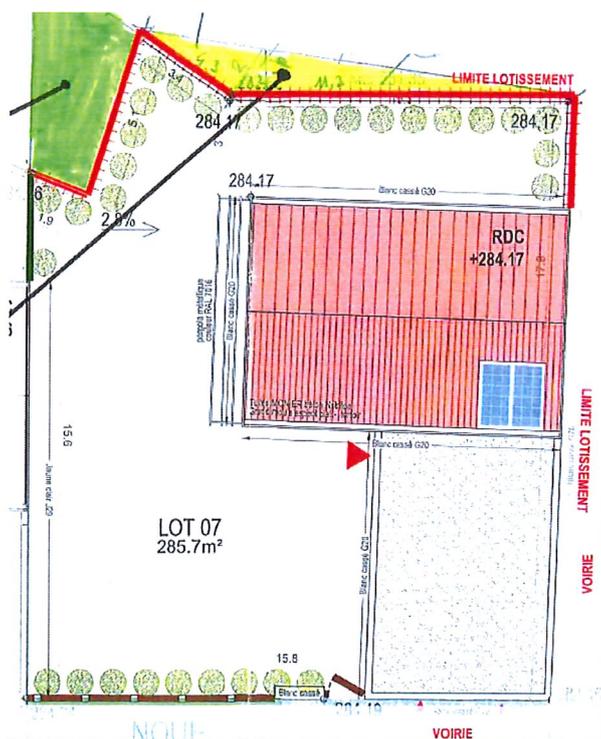
Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la DETR et du Conseil Départemental.

Une concertation publique sera organisée au premier trimestre 2022 concernant ce projet.

**Vote : 2 voix contre - Monsieur Thierry DUSSAUGE et Madame Martine MARCUCCILLI (par manque d'informations) / 12 voix pour.**

### 4. Parcelle A888

Prévue en information au Conseil, la demande s'est transformée en décision.



Le promoteur cède gratuitement une partie de terrain à la commune. Le propriétaire du lot n°7 nous sollicite pour en récupérer une partie d'une surface estimée à 9,00 m<sup>2</sup> (partie jaune), afin d'obtenir une limite de terrain plus cohérente.

N'étant pas encore un terrain communal, après débat la proposition est soumise au vote pour la cession de cette parcelle à titre gratuit, le propriétaire du lot n°7 pourra être amené à prendre en charge les frais de géomètre et de notaire.

**Vote : 2 Contre - Monsieur Thierry DUSSAUGE et Madame Martine MARCUCCILLI (car document fourni en séance) / 4 Abstention : Nadège GEOFFROY, Eric MERLINO, Xavier LANTHEAUME, Martine DURET / 8 voix pour.**